

Ouverture d'un appel à propositions ce 23 novembre : promotion de réseaux européens d'organismes culturels et créatifs

Mots clés : culture, industries culturelles et créatives, organisations culturelles et créatives, partenariats, citoyens et culture, transformation numérique, culture et écologie, culture et genre, patrimoine culturel, inclusion et diversité

La Commission européenne, via son programme [Creative Europe](#), lancera le **23 novembre prochain** un nouvel appel à proposition ciblant les autorités publiques et les organisations culturelles et créatives. L'action a pour but de renforcer les capacités des secteurs culturels et créatifs européens afin de relever les défis qu'ils ont en commun (promouvoir les talents, innover, prospérer et créer des emplois).

| | |
|---|--|
| Appel | CREA-CULT-2024-NET : Réseaux européens d'organisations culturelles et créatives |
| Thématique | Création de réseaux européens d'organisations culturelles et créatives |
| Objectifs généraux des projets proposés | <ol style="list-style-type: none"> (1) Renforcer les capacités des professionnels actifs dans les secteurs de la création et de la culture ; (2) Sauvegarder, développer et promouvoir la diversité et le patrimoine culturel et linguistique européen ; (3) Accroître la compétitivité et le potentiel économique des secteurs culturels et créatifs |
| Axes prioritaires | <ol style="list-style-type: none"> (1) Artistes et professionnels de la culture : renforcer les secteurs culturel et créatifs ; (2) La culture pour les citoyens : renforcer la participation culturelle et le rôle de la culture dans la société ; (3) La culture pour la planète : libérer le pouvoir de la culture ; (4) La culture au service de partenariats co-créatifs : renforcer la dimension culturelle des relations extérieures de l'UE ; (5) La culture au service de la transformation numérique : aider les secteurs européens de la culture et de la création à tirer pleinement parti des nouvelles technologies en vue d'améliorer leur compétitivité |
| Activités pouvant être financées | <p>Les activités doivent comprendre un mélange adéquat de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en réseau ; - Formation ou de conseil aux professionnels représentant les secteurs créatifs et culturels ; - Représentation des intérêts des secteurs sur ces questions ; - La production d'analyses ou de développements politiques |

| | |
|-------------------------|---|
| Acteurs éligibles | <ul style="list-style-type: none"> - Autorités publiques ; - Industries culturelles et créatives |
| Consortium : Oui/Non | Non : seules les demandes émanant d' un seul candidat sont autorisées (bénéficiaires uniques) |
| Montant maximal alloué | <p>Projet sur 4 ans : 39, 7 millions d'euros</p> <p>Versements annuels pour la période 2024-2027, sous réserve des crédits budgétaires disponibles. La première tranche est de 9 925 millions d'euros</p> |
| Dépôt de candidature | Disponible via ce lien |
| Droit applicable | <ul style="list-style-type: none"> - Le règlement 2018/1046 (règlement financier de l'UE) - L'acte de base (règlement sur "Creative Europe" 2021/818) |

Pour de plus amples informations, veuillez consulter [le document de l'appel à propositions](#)